

## DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ CE

**Le fabricant:** Sentera Europa NV  
Duitslandstraat 9  
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51  
[info@sentera.eu](mailto:info@sentera.eu)

Déclare sous sa seule responsabilité que :

### **TSVCT — Capteur de qualité d'air pour gaines**

Lorsqu'ils sont installés, maintenus et utilisés dans les applications pour lesquelles ils ont été conçus, et conformément aux normes d'installation pertinentes ainsi qu'aux instructions du fabricant, ces produits respectent les dispositions des législations harmonisées de l'Union européenne applicables suivantes :

#### **Directive Basse Tension 2014/35/UE**

EN 60529:2019 Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP)

#### **Directive Compatibilité Électromagnétique (CEM) 2014/30/UE**

EN 61326-1:2021 Équipements électriques de mesure, de contrôle et de laboratoire – Exigences CEM – Partie 1 : Exigences générales

EN 61326-2-3:2021 Équipements électriques de mesure, de contrôle et de laboratoire – Exigences CEM – Partie 2-3 : Exigences particulières – Configuration des essais, conditions de fonctionnement et critères de performance pour les capteurs avec conditionnement de signal intégré ou à distance

EN 61326-2-5:2013 Équipements électriques de mesure, de contrôle et de laboratoire – Exigences CEM – Partie 2-5 : Exigences particulières – Configurations d'essai, conditions de fonctionnement et critères de performance pour les dispositifs avec interfaces bus de terrain selon IEC 61784-1

#### **Directive Déléguée (UE) 2015/863 (RoHS 3) du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la liste des substances restreintes**

EN IEC 63000:2018 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques au regard des restrictions sur les substances dangereuses

#### **Directive DEEE 2012/19/UE – Déchets d'équipements électriques et électroniques**

Les produits doivent être installés et maintenus uniquement par du personnel qualifié, conformément à la réglementation locale. Cette déclaration n'est valable que si les dispositifs sont exploités et installés selon les instructions de montage du produit.

Les produits, ensembles ou sous-ensembles couverts par cette déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils seront incorporés ait été déclarée conforme aux dispositions de la ou des directives applicables. Cette déclaration est uniquement nécessaire lorsque le produit est destiné à être intégré dans une machine ou un système (par exemple en tant que composant de sécurité).

Le marquage CE est apposé.

Date d'émission : 18 juin 2025  
Lieu d'émission : Temse, Belgique



Jos Raskin  
Directeur Général Exécutif